

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 octobre 2024

Date convocation : 07/10/2024

Excusés - Absents : CAVALIE Fabienne, DUFOSSE Martine *ayant donné procuration à Benoît RAVALHE*, EMERIAUD Françoise *ayant donné procuration à Jean SOLER*, MERCADIER Damien, SOULIE Jérôme, LUKASIEWICZ Dominique.

Secrétaire de séance : ASSIE MATHILDE.

1-Antenne relais du Puech – Evolution émission : Benoît RAVALHE rend compte de la réception à la mairie d'un Dossier d'Information Mairie – DIM- le 03 octobre 2024 en recommandé avec accusé de réception, émanant de CIRCET TOULOUSE portant sur l'évolution de l'antenne relais du Puech. La remise de ce DIM est une obligation pour les opérateurs.

Il précise que ce dossier a été rédigé le 26/07/2024, reçu en mairie le 03 octobre 2024. La collectivité a 10 jours à compter de la réception de ce dossier pour le porter à la connaissance du public et pour donner son avis. Ceci explique pourquoi il a convoqué le conseil municipal en session extraordinaire.

Il donne la parole à Jean SOLER, 2° adjoint, en charge du dossier, qui expose les points suivants issus du DIM :

- Le projet d'évolution de l'antenne du Puech s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.
- Pour rappel :

2G	1990	Appels téléphoniques, SMS
3G 2000	«	internet limité (MMS)
4G 2010	«	« vidéos 10 Mbits
5G	2020	« « internet véhicules connectés 1-10 GB
- Le DIM est daté du 26 juillet 2024 et porte sur l'installation de la 5G à l'antenne du Puech.
- Les avantages de la 5G mis en avant par les opérateurs sont les suivants : desserte de zones industrielles, d'entreprises utilisatrices, envoi et réception instantanés de gros fichiers entre entreprises, de gares, d'aéroports, de stations de métro, d'hôpitaux. La 5G permettrait de remplacer les voies classiques par le numérique.
- Les risques liés à la 5G : augmentation de l'intensité des ondes électromagnétiques, augmentation des émissions de CO2 par renouvellement nécessaire des smartphones (effet rebond)
- Par ailleurs Jean SOLER précise que le DIM fait référence au décret n° 2002-775 du 03/05/2002 en ce qui concerne la valeur de référence du champ radioélectrique maximum qui sera produit. Ce décret a 22 ans !
- Il est aussi fait référence aux recommandations du Conseil de l'Union Européenne du 12 juillet 1999 relatives à l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Ces recommandations ont 25 ans !
- Actuellement 2 antennes 5G sont déjà installées sur le territoire : à Moularès (Le Soulié) et à Tauriac de Naucelle (12) (Selves).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DEPLORE** les délais d'information imposés aux collectivités et à leurs habitants
- **EXIGE** qu'une étude récente sur les émissions électromagnétiques et radioélectriques soit fournie à la collectivité afin que puissent être évalués les risques pour la santé de la population
- **DENONCE** la nécessité du passage de l'antenne du Puech à la 5G compte tenu des éléments suivants :
 - Aucune industrie lourde sur le territoire
 - Aucun aéroport, gare, station de métro ou autre infrastructure médicale nécessitant ce type d'équipement
 - Le déploiement récent de la fibre sur le territoire permet aux entreprises en place de travailler dans de très bonnes conditions

- Minimisation des risques liés à la santé des populations
- Incitation à la surconsommation par le renouvellement nécessaire des smartphones et par là même augmentation des émissions de CO2

2-PLU – Avenant n° 13- Bureau étude OC'THEA : Benoît RAVAILHE rappelle les termes et conditions du marché conclu avec les bureaux d'études OC'THEA, et ASUP, signé collectivement par les communes de Monestiés, Pampelonne, Sainte-Gemme, Taïx, Valdériès et Tanus le 18/12/2018. La commune de Monestiés ayant assuré la partie administrative de la consultation en amont.

Il rappelle que jusqu'au diagnostic, le travail réalisé par les bureaux d'études a été mené collectivement sur les 6 communes. Ensuite OC'THEA a travaillé individuellement avec chaque commune.

Il rend compte du travail réalisé par le bureau d'étude en collaboration avec la mairie pour établir dans un premier temps le PADD, le règlement, le document d'Orientations d'aménagement et de programmation, le dossier d'enquête publique, la réunion CDPENAF.

Benoît RAVAILHE précise que 9 observations ont été déposées durant l'enquête publique qui s'est déroulée pendant une période de 33 jours consécutifs, du lundi 08 juillet 2024 à 08h00 au vendredi 09 août 2024 à 17h00.

La collectivité ainsi que la commissaire enquêteuse, nommée par le Tribunal Administratif ont émis un avis sur ces 9 observations. Ces demandes et leurs argumentations doivent ensuite être étudiées par la CDPENAF, qui rendra un avis final.

Benoît RAVAILHE présente l'avenant n° 13 au contrat initial pour un montant total de 500 € HT, correspondant aux réunions supplémentaires nécessaires auprès de la CDPENAF suites aux réclamations déposées lors de l'enquête publique. Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,

3-Voirie le Bourriou : Benoît RAVAILHE expose que les nouveaux propriétaires de la ferme du Bourriou souhaiteraient acquérir la portion de voirie qui entre dans leur propriété. Il propose que cette portion de voie communale, après déclassement en chemin rural puisse être aliéné au même prix que pour les ventes similaires déjà réalisées sur la commune, soit 1.50 le m², plus prise en charge par l'acheteur de tous les frais liés (géomètre, publication, enquête publique, frais notariés).

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour engager la procédure d'aliénation de cette portion de voirie.

Accord à la majorité des suffrages exprimés (10 pour, 1 contre) quant aux prix de vente défini à 1.50 € le m².

4-Questions diverses

***Demandes de subventions terrasse du Yunnan :** Benoît RAVAILHE informe le conseil municipal que de nouvelles demandes de subvention ont été déposées pour les travaux d'aménagement de la Terrasse du Yunnan : Agence de L'eau Adour Garonne, Fonds Vert, complément demande auprès du Département, DETR à redéposer en fin d'année.

***Echange France-Chine :** Rolande AZAM expose que l'Association du Peuple du Yunnan organise un séjour en Chine. Il s'agit d'un échange de jeunes de villes jumelées internationales du Yunnan qui se déroulera du 14 au 19/10/2024. La commune de Tanus étant jumelée avec Pingbian, l'Association Valorisation du Viaduc du Viaur a établi le lien avec la Maison familiale rurale de Naucelle, dont quatre élèves et leur directrice vont se rendre en Chine. Ce sera pour eux l'occasion de découvrir un pays, mais aussi d'échanger avec des jeunes d'autre nationalités invités eux aussi. L'association VVV a versée une participation aux frais de déplacement de ces 4 élèves.

***Randonnée nocturne aux Planques le samedi 12 octobre 2024 :** Rolande AZAM informe le conseil municipal qu'une randonnée nocturne est organisée par l'Association les Amis des Planques et du Patrimoine, le samedi 12 octobre à 16h vers la Chapelle des Planques, sur le chemin de Candie. Il sera à cette occasion inaugurée une reproduction de la fresque du cœur de la chapelle, colorée par les enfants qui fréquentent la catéchèse de Carmaux.

***Commémoration du 11 novembre** aura lieu le dimanche 17 novembre 2024 à 11h30.

La séance est levée à 22 h 40.

Monsieur le Maire de Tanus,
Benoît RAVAILHE.

